



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 6 juin 2023 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau  
Siège #2 - Jean Dallaire  
Siège #3 - France Loignon  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Tony Gilbert

Sont absents à cette séance:

François Morin, maire

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur René Drouin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2023-06-65

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2023
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE
- 5 - VOIRIE
  - 5.1 - Rapport de l'employé de voirie
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
  - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC
  - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC
  - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
  - 8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

- 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 10.2** - Émission des permis et certificats
  - 10.3** - Demande d'autorisation de la CPTAQ - Lot 3 123 634 - Antony Boutin / M. Lauréat Gilbert
  - 10.4** - Autorisation au maire et à la directrice générale de signer des ententes notariées (obtention de droits de passage) - Réseau de distribution d'eau potable
- 11** - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 11.1** - PRABAM
- 12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 13** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 13.1** - SSI Saint-Prosper Préventionniste - Suivi de la visite du 16 mai 2023
- 14** - LÉGISLATION
  - 14.1** - Mot du Maire - Rapport financier sur les faits saillants 2022
  - 14.2** - Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires - MAMH
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - VARIA
  - 16.1** - Demande résolution d'appui - Règlement numéro 14-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés - Municipalité de Saint-Prosper
- 17** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-06-66**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

### **4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

#### **5 - VOIRIE**

##### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

#### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**

#### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

## **8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**

### **8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**

### **8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

## **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

### **9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

### **10.2 - Émission des permis et certificats**

2023-06-67

### **10.3 - Demande d'autorisation de la CPTAQ - Lot 3 123 634 - Antony Boutin / M. Lauréat Gilbert**

ATTENDU que Ferme Bergitte souhaite acheter une partie de la propriété de Lauréat Gilbert pour exploiter la partie cultivable principalement;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque monsieur Gilbert conserverait une grande propriété agricole contiguë;

ATTENDU que le morcellement souhaité formerait deux propriétés agricoles dont la superficie est suffisante pour pratiquer l'agriculture;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ permettrait de maintenir la vocation agricole des deux propriétés créées;

ATTENDU que la demande n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité du territoire agricole et sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Jeanne Ouellet

APPUYÉ par madame France Loignon

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Ferme Bergitte

Adopté

2023-06-68

### **10.4 - Autorisation au maire et à la directrice générale de signer des ententes notariées (obtention de droits de passage) - Réseau de distribution d'eau potable**

CONSIDÉRANT les modifications apportées au tracé du réseau de distribution d'eau potable municipal;

CONSIDÉRANT que ce nouveau tracé implique l'obtention de droits de passage de différents propriétaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice

générale à signer des ententes notariés (obtention de droits de passage) avec les propriétaires concernés par le nouveau tracé du réseau de distribution d'eau potable municipal.

Adopté

## **11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

### **11.1 - PRABAM**

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

2023-06-69

### **12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 86 734,31 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 71 630.61 \$
- Salaires nets versés 9 824.36 \$
- Remises d'employeur 5 279,34 \$
- Total 86 734,31 \$

Administration : chèque no. C2300079 à C2300103, L2300021 à L2300027, V0002100 À V0002102  
Salaires : chèque no. D000056 à D000070

Adopté

## **13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1 - SSI Saint-Prosper Préventionniste - Suivi de la visite du 16 mai 2023**

## **14 - LÉGISLATION**

### **14.1 - Mot du Maire - Rapport financier sur les faits saillants 2022**

Le maire suppléant, monsieur René Drouin, dépose le rapport financier sur les faits saillants 2022 et en fait la lecture.

Une copie du rapport financier sur les faits saillants 2022 est disponible sur le site internet de la municipalité et sur demande au bureau municipal.

### **14.2 - Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires - MAMH**

Tel que prévoit la loi, la directrice générale dépose en séance publique les déclarations d'intérêts pécuniaires de messieurs Vincent Nadeau, conseiller #1 et Tony Gilbert, conseiller #5.

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **16 - VARIA**

2023-06-70

**16.1 - Demande résolution d'appui - Règlement numéro 14-2022  
sur la sécurité publique et la protection des personnes et des  
propriétés - Municipalité de Saint-Prosper**

CONSIDÉRANT le règlement no 14-2022 de la municipalité de Saint-Prosper sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

CONSIDÉRANT l'interdiction aux véhicules lourds de circuler dans la 30e rue et la 35e rue, sauf pour livraison locale, forçant ainsi les camions lourds à utiliser la route 275 ou la route 204 qui sont des routes ministérielles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Philibert est touché par ces changements de routes interdites et est en accord avec ceux-ci;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Règlement no 14-2022 de la municipalité de Saint-Prosper sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Adopté

2023-06-71

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h40

---

René Drouin, maire suppléant

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, René Drouin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.